

F.O.-DGFIP reçu en audience par le Directeur Général le 27 janvier 2011

Le 27 janvier dernier, une délégation **F.O.-DGFIP** a rencontré Philippe PARINI, Directeur Général des Finances Publiques, suite au courrier adressé par le Syndicat le 28 décembre 2010.

Parmi les nombreux points abordés, quatre sujets ont prédominé :

La défense des missions

La dernière attaque en date concerne France Domaine dont le rattachement à la DGFIP porte atteinte à la politique immobilière de l'Etat selon le Président du Conseil Immobilier de l'Etat (CIE), constat confirmé par le Président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale.

F.O.-DGFIP a interrogé le DG sur les actions entreprises en réaction à cette mise en cause tant du service que de la valeur de ses agents. Philippe PARINI nous a annoncé avoir contacté les deux institutions pour réfuter leurs arguments et avoir mis à disposition les moyens nécessaires à la défense des agents ayant fait l'objet d'une plainte au pénal déposée par un certain nombre de parlementaires dans le dossier de l'Hippodrome de Compiègne.

F.O.-DGFIP va rencontrer le président du CIE pour défendre le positionnement et les missions actuelles de France Domaine.

Le climat social se dégrade rapidement dans les départements

En plus de la baisse des effectifs, la pression mise par les directions locales augmente sans cesse sur les agents et les cadres de la DGFIP. Maintes directions locales vont même jusqu'à ignorer les consignes de souplesse données par la Direction Générale dans l'application des nouvelles règles de vie :

- choix des horaires variables, maintien des régimes horaires existants (fin de la plage fixe),
- mise en place de nouveaux indicateurs à extraire manuellement par les comptables...

Un rappel à l'ordre devrait être fait. A suivre donc...

Le dysfonctionnement de l'application AGORA

Notre délégation est intervenue pour que le Directeur Général donne des instructions aux directions locales afin que les dysfonctionnements informatiques ne pénalisent plus le quotidien des agents :

- mise en place systématique d'avance pour les remboursements des frais de déplacements,
- gestion manuelle des congés pour éviter par exemple les problèmes d'écrêtement ou de récupération.

La gestion des SIP continue à poser de multiples problèmes

F.O.-DGFIP revendique que des consignes soient données aux DRFiP et DDFiP pour laisser davantage de liberté et d'initiative au niveau du poste comptable à l'instar de ce qui prévalait dans les postes de l'ex-DGCP.

Le Directeur général a annoncé que 2011 permettrait d'assouplir les règles d'organisation en reconnaissant au comptable un savoir-faire justifiant leur rôle prépondérant dans les décisions à prendre dans ces domaines.

Le DG s'est à nouveau engagé à limiter au strict minimum les suppressions de postes comptables notamment en milieu rural.

F.O - DGFIP continuera à veiller tant au niveau central que local à ce que ces bonnes intentions affichées soient suivies d'effet.

Sur ces sujets comme sur d'autres, le Syndicat **F.O.-DGFIP** suivra avec attention les engagements du Directeur Général.

Si ce document suscite interrogations ou demandes de précisions,
ne pas hésiter à prendre contact
 par mail (fo.014@dgfp.finances.gouv.fr) ou par tél. au **02-31-38-34-61**

BULLETIN d'ADHESION



NOM : _____ Prénom : .

Adresse e-mail : _____

Grade : _____ Indice _____ Quotité travail _____

Affectation : _____

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Calvados.**

Fait à _____ le _____
 (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu